

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU CENTRE HOSPITALIER HENRI EY**

DECISION N°2019/1095



Le Directeur

OBJET : Délégation de signature à Madame Corinne ROUX, Directrice Adjointe chargée de la Direction des Ressources Humaines

Le Directeur,

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret 92-783 du 6 août 1992 relatif à la délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé ;

VU l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion du 11 juillet 2016, nommant Monsieur Philippe VILLENEUVE, Directeur du centre hospitalier Henri EY de Bonneval à compter du 29 août 2016 ;

VU l'arrêté du 13 mars 2019 de la Directrice Générale du Centre National de Gestion nommant Madame Corinne ROUX, directrice adjointe au centre hospitalier Henri Ey de Bonneval chargée de la direction des ressources humaines à compter du 1^{er} avril 2019

VU l'organigramme de l'établissement ;

DECIDE :

Article 1

Cette décision annule et remplace la décision n°2018/582.

Article 2

La Direction des Ressources Humaines est assurée par Madame Corinne ROUX, directrice adjointe chargée de la direction des Ressources Humaines en charge de toute la gestion courante des ressources humaines y compris la gestion du CTE, à l'effet de signer :

. Tout courrier et document relevant de ses domaines d'attribution à l'exception des conventions de mise à disposition conformément à la réglementation en vigueur (Article L6143-7 du code de la Santé Publique).

Signature du
mandataire

Corinne ROUX

Elisabeth TOUCHE

Article 3

En cas d'absence déclarée ou d'empêchement de Madame Corinne ROUX, la délégation de signature sera exercée par Madame Elisabeth TOUCHE, Attachée d'administration hospitalière.

Article 4

La délégation de signature ne peut s'exercer valablement que dans le strict respect des crédits disponibles et de la réglementation en vigueur.

Article 5

Cette délégation peut être retirée à tout moment.

Article 6

La présente décision prendra effet à compter du 1^{er} avril 2019.

Fait à BONNEVAL,
le 1^{er} avril 2019

Philippe VILLENEUVE



Directeur

Destinataires :

- Préfecture (recueil actes administratifs)
- Trésorerie Hospitalière
- DD28
- Madame Corinne ROUX, DRH
- Madame Elisabeth TOUCHE, AAH - DRH
- Direction des Ressources Humaines
- Direction des Ressources Humaines (dossier)
- Direction